



Commune de  
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
COMMUNALE ORDINAIRE  
DU 17 DECEMBRE 2019, A 20H00  
A LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS**

Présidence :	Michel Phillot, Syndic
Ouverture de l'assemblée :	20h00
Participation :	113 citoyens actifs
Scrutateurs :	David Jaquier et Benoît Perroud
Excusé	Pierre-Alain Berset

L'assemblée a été convoquée par

- la parution dans la Feuille Officielle n° 48 du 29 novembre 2019
- le bulletin communal n° 50
- l'affichage aux piliers publics
- le site internet

La convocation ne suscite aucune remarque.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée.

M. Phillot, Syndic, ouvre l'assemblée en saluant les citoyennes et citoyens présents.

M. le Syndic donne lecture du tractanda.

### **TRACTANDA**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2019. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site Internet : [www.villorsonnens.com](http://www.villorsonnens.com)
2. Budget 2020
  - 2.1 Présentation générale du budget d'investissement et de fonctionnement
  - 2.2 Budget des investissements, financements et rapports de la Commission financière
    - a) Réalisation d'un trottoir et d'un arrêt de bus entre la nouvelle école et les immeubles, secteur Les Léchères à Orsonnens
    - b) Réalisation d'un collecteur d'eaux claires sous le futur trottoir, secteur Orsonnens
    - c) Achat d'une parcelle de terrain de 1'100 m<sup>2</sup> située en zone village, secteur Orsonnens (304NM) à détacher
  - 2.3 Budget de fonctionnement et rapport de la Commission financière
  - 2.4 Vote du budget d'investissement et de fonctionnement
3. Commission de naturalisation : nomination d'un membre

4. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires : approbation d'un nouveau règlement
5. Association à Buts Multiples des communes de la Glâne/ABMG : approbation des modifications de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts
6. Divers

L'ordre du jour est accepté. Les votes se feront à main levée.

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2019. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site internet : [www.villorsonnens.com](http://www.villorsonnens.com)**

Par vote à main levée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **2. Budget 2020**

### **2.1 Présentation générale du budget d'investissement et de fonctionnement**

### **2.2 Budget des investissements, financements et rapports de la Commission financière**

#### **a) Réalisation d'un trottoir et d'un arrêt de bus entre la nouvelle école et les immeubles, secteur Les Léchères à Orsonnens**

M. Patterson, Conseiller communal, présente le projet en montrant les plans. Il informe sur la correction du virage à la hauteur du Radeau, l'arrêt de bus prévu à la hauteur du café du Cheval Blanc. La fontaine existante sera déplacée, une terrasse aménagée devant le café. Les murs situés devant le local des pompiers et à la hauteur du jardin du Radeau seront déplacés et permettront ainsi le croisement des bus TPF.

Sur la route cantonale, un trottoir sur la gauche de la route en direction de Villargiroud, un rétrécissement de la largeur de la route à la hauteur de l'habitation de Michel Chassot, ainsi qu'un ralentisseur à la Gotta, sont prévus. Par ailleurs, l'arrêt de bus sera supprimé à cet endroit. Le Service des Ponts et Chaussées a été consulté pour ce secteur.

M. Bifrare demande la possibilité de faire un trottoir sur l'autre côté de la route -sur la droite- au vu de l'étroitesse de la route à la hauteur de la maison de la famille Kessler sur la route de Chavannes. Il questionne également sur la conduite d'eau à la hauteur de la fontaine.

M. Patterson répond que, ainsi, le tracé de la route est plus court. Dans le projet, il a fallu tenir compte des places de parc devant les maisons, et vu les distances aux limites à respecter, cette solution est préférable. Et pour ce qui est de la largeur de la route, un trottoir franchissable sera réalisé. Pour la fontaine, qui sera déplacée, une chambre bétonnée avec couvercle est prévue.

Pour répondre à la question de Christian Chassot, M. Patterson informe que le souhait est d'améliorer le virage à la hauteur du Radeau. Donnant suite à la remarque de M. Audemard sur le passage piétons situé dans le virage, le Service des Ponts et Chaussées l'a avalisé.

Sébastien Buchs, riverain, craint que les véhicules roulent encore plus vite avec les améliorations prévues et demande ce qui a été prévu pour inciter à ralentir dans le S et devant l'école.

M. Patterson indique que le fait de mettre une bordure incitera à ralentir, aucune chicane n'est prévue. On pourrait imaginer, dans un deuxième temps, de mettre une zone 30 km/h. et un ralentisseur à la hauteur de l'école.

Chassot Fabienne suggère de signaler le carrefour à la hauteur du Radeau et de mettre des traitillés sur la route.

M. Patterson prend note de la proposition.

Christophe Wicht, porte-parole des habitants de la Gotta, rapporte que les véhicules roulent trop vite, une limitation à 60 km/h. serait la bienvenue.

M. Patterson en prend note. Il agendera une séance avec le Service des Ponts et Chaussées pour en discuter. Il ajoute que le tapis de toute la traversée de la route cantonale sera fait avec du phono absorbant, une fois les travaux de la Commune réalisés.

M. Patterson détaille les coûts de l'investissement : le génie civil, les honoraires d'ingénieurs et géomètres, le génie-civil, les emprises de terrain, le tout pour un montant de CHF 1'448'230.-.

Dans les années à venir, le Conseil envisage les aménagements routiers suivants : en 2021 à Chavannes-sous-Orsonnens (beamer), en 2022 la montée à Villarsiviriaux et en 2023 à Villargiroud : la boucle et la mise en place du 30 km/h. M. Patterson démontre les projets, à peaufiner bien entendu.

Christian Piller signale que la Commune est propriétaire de l'abri bus situé au bas de la Gotta.

Dominique Perritaz rend attentif au budget. Lors de la première ébauche, un montant de CHF 900'000.- avait été évoqué. Il constate que 18% seront consacrés aux honoraires et qu'il serait judicieux de demander des offres en dehors du Canton. Il félicite le Conseil communal pour le projet présenté.

M. Patterson répond. Compte tenu des coûts, le projet sera sur les marchés publics et publié également en dehors de la Suisse. Concernant les honoraires, les chiffres présentés sont estimatifs, une offre définitive sera demandée. Et enfin, le projet a beaucoup évolué, il a été affiné, et bien sûr cela a un coût.

Jean Bertschi félicite le Conseil d'entreprendre de tels travaux et demande quel bureau a effectué le projet.

M. Patterson informe que c'est CSD Ingénieurs à Bulle.

Christian Chassot questionne sur le collecteur des eaux claires.

M. Patterson informe que cet objet est traité dans le point suivant. Néanmoins, il informe que la caméra a démontré que le collecteur est à moitié rempli de calcaire. Il sera refait et mis en séparatif.

Pascal Berset, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport et invite à accepter le projet et son financement.

Par vote à main levée et par 110 voix favorables, l'investissement de CHF 1'448'000.- est accepté et sera financé par un emprunt.

#### **b) Réalisation d'un collecteur d'eaux claires sous le futur trottoir, secteur Orsonnens**

Le tracé est montré au beamer. M. Phillot reprend les propos de M. Patterson en ajoutant que les travaux seront financés par le fonds de réserve à disposition.

Pascal Berset, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport et invite à accepter le projet et son financement.

Par vote à main levée et à l'unanimité, l'investissement de CHF 186'000.- est accepté et sera financé par la réserve.

**c) Achat d'une parcelle de terrain de 1'100 m<sup>2</sup> située en zone village, secteur Orsonnens (304NM) à détacher**

M. Phillot présente cet investissement. L'emplacement de la parcelle est montré au beamer. Dans la perspective d'une possible extension des infrastructures scolaires ou autres, le Conseil communal a approché Claude Page, propriétaire du terrain jouxtant la Halle polyvalente et Grangécole, lequel est disposé à céder une surface de 1'100 m<sup>2</sup>. En cas de construction, la commune devra respecter les conditions de la zone ISOS.

Pascal Berset, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport et invite à accepter le projet et son financement.

Lors du vote, Claude Page s'est récusé. Par vote à main levée, 109 citoyens ont dit oui, 4 se sont abstenus, l'investissement de CHF 187'000.- est accepté et sera financé par les liquidités communales.

**2.3 Budget de fonctionnement et rapport de la Commission financière**

Mme Liechti, Conseillère communale, présente le budget. Elle évoque d'emblée le résultat qui est un excédent de charges de CHF 249'500.- soit 4,6% du budget global. La volonté du Conseil communal était d'éviter un excédent de plus de 5% et pour y parvenir certaines rubriques ont été volontairement diminuées.

Administration : ci-après les rubriques qui ont subi une augmentation majeure

- les indemnités du Conseil communal et les traitements du personnel
- MCH2 : adaptation et le programme informatique, l'aide d'une fiduciaire
- l'augmentation des problèmes juridiques

Christian Piller questionne sur les cotisations AVS-APG

Mme Liechti informe que les CHF 73'700.- représentent la totalité des cotisations pour tout le personnel communal, les parts employés-employeur. Des imputations sont faites plus loin dans les rubriques.

Enseignement et formation : ci-après les rubriques qui ont subi une augmentation majeure

- les fournitures scolaires mais il y a une nouvelle rubrique en produits pour la participation cantonale
- le camp de ski et autres participations
- les charges liées pour les participations aux écoles et la participation à la nouvelle piscine
- les transports pour la piscine
- l'AES de manière générale

Christian Piller questionne sur le fonctionnement de l'AES. Il a comparé avec d'autres communes dont Matran ou encore Treyvaux, et constate que le budget de Villorsonnens est beaucoup plus élevé.

Mme Dan Glauser informe qu'il y a des enfants qui ont besoin de plus d'encadrement et la limite d'ouverture est basse, soit 3 enfants réguliers par plage. Le souhait du Conseil est d'avoir un AES le plus ouvert possible.

Christian Piller souligne que partout ailleurs, c'est 5 enfants par plage.

Mme Dan Glauser se renseignera auprès d'autres communes pour connaître leur fonctionnement.

Mme Liechti note aussi que l'âge des employés peut avoir un impact financier, à considérer au niveau des salaires.

Culture et Loisirs :

La rubrique concernant les charges liées du Conservatoire a subi une augmentation

Santé :

L'essentiel des rubriques sont des charges liées et qui ont toutes été augmentées.

Affaires sociales :

L'ensemble des rubriques a subi une augmentation.

Transports et communications :

Une coupure de CHF 50'000.- a été consentie sur l'entretien des routes.

Protection – Aménagement de l'environnement :

Approvisionnement en eau : étant donné que le nouveau règlement pour l'eau potable n'est pas encore adopté, un prélèvement sur les réserves a été effectué. Le budget est équilibré de ce fait.

Protection des eaux : Augmentation de la participation à la STEP.

Aménagement du territoire : participation RGV

Dominique Perritaz revient sur le mandat attribué à Sinef, il y a un an et au montant du contrat. Un appel d'offres aurait été judicieux.

Christian Piller constate qu'un montant de CHF 65'000.- est destiné à Sinef. Il suggère de professionnaliser du personnel, il a constaté que le personnel édilitaire travaille sans protection et sécurité. Il est d'avis d'engager un concierge (menuisier, fontainier, cimetière, etc) plutôt qu'un cumul de petits montants dans le but de diminuer les charges.

M. le Syndic indique qu'il a déjà eu ce dilemme dans le cadre de l'engagement du personnel pour la nouvelle piscine du cycle d'orientation de la Glâne, la Commune fera un comparatif.

Le Conseil communal prend note des propos de M. Piller.

Chantal Huguenot Girardin constate qu'il n'y a aucun montant prévu sous : protection de la nature 780.314.0 en 2020.

Véronique Liechti note qu'en 2018 et en 2019 il y a eu des actions « coup de balai », elle ne sera pas reconduite en 2020, mais en 2021.

Chantal Huguenot Girardin prend note qu'elle peut faire une proposition.

Finances et impôts :

L'augmentation des produits est de CHF 224'000.-

De manière générale, les rubriques ont augmenté ou sont restées stables.

Ainsi donc, le résultat du budget de fonctionnement est un excédent de charges de CHF 249'500.-.

Afin de pouvoir répondre aux questions lors des assemblées, la population sera informée qu'elle pourra les poser, par écrit, avant l'assemblée.

## **2.4 Vote du budget d'investissement et de fonctionnement**

Pascal Berset, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport et invite à accepter le budget 2020 tel que présenté.

Par vote à main levée, soit 95 oui, 4 non et 3 abstentions, l'assemblée accepte le budget de fonctionnement pour l'année 2020.

Mme Liechti récapitule le budget des investissements votés en début d'assemblée et signale les reports de montants pour :

- l'étude des trottoirs et arrêts de bus
- l'approvisionnement en eau
- la correction des eaux et endiguement
- le PAL
- et pour le dcicastère Immeubles ; l'aménagement de la route Champbovon est prévue pour le début de l'année 2020.

Par vote à main levée, soit 98 oui, 2 non et 1 abstention, l'assemblée accepte le budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2020.

### **3. Commission de naturalisation : nomination d'un membre**

Le Conseil communal remercie Mme Elisabeth Bifrare, qui a œuvré au sein de la Commission en tant que membre et secrétaire. Elle est applaudie par l'Assemblée.

Le Conseil communal présente Cynthia Chammartin, intéressée à intégrer la Commission. Jean-Christophe Audemard propose sa candidature spontanément.

Avec 104 voix, Mme Chammartin est élue à la Commission de naturalisation.

A ce jour, et sur une durée de 10 ans, il y a eu une dizaine de naturalisation.

### **4. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires : approbation d'un nouveau règlement**

Mme Dan Glauser, Conseillère communale, informe que, en 2016, selon la nouvelle loi cantonale sur la médecine dentaire scolaire, une mission a été donnée aux communes concernant la prévention. La commune doit s'assurer que chaque enfant ait accès à un contrôle dentaire par année. Un barème de subvention, au niveau communal, a été mis en place.

L'assemblée vote à main levée et accepte le nouveau règlement à une très forte majorité.

### **5. Association à Buts Multiples des communes de la Glâne/ABMG : approbation des modifications de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts**

L'ABMG est une association qui gère les questions relatives à la protection de la population, de la protection de l'enfant, de l'adulte et les structures d'accueil extrafamilial de jour.

Les ajouts des buts à l'art. 2 concernent la promotion sur le plan régional, l'ensemble des aspects du développement ainsi que l'étude en rapport avec l'aménagement du territoire. S'agissant de l'art. 10, l'association adopte, sous réserve d'approbation par les instances supérieures, des plans directeurs régionaux.

Par vote à main levée, l'assemblée accepte les modifications de l'Association à Buts Multiples de la Glâne à l'unanimité, 3 personnes se sont abstenues de voter.

## 6. Divers

Thierry Defferrard questionne au sujet du règlement dentaire en cas de refus.

M. Phillot informe qu'une autre formule devrait alors être proposée.

Mme Dan Glauser complète, le barème serait adapté en fonction des commentaires du refus.

Un citoyen demande s'il est possible de connaître les statistiques du radar pédagogique.

M. Berset répond que le radar doit être programmé pour enregistrer les données. Le nécessaire sera entrepris et les statistiques seront publiées.

M. Phillot informe que, au besoin, la police peut être contactée pour installer un radar.

Mme Perritaz a constaté et regrette que les piliers publics n'ont pas tous les mêmes communications.

M. Phillot informe que le pilier public officiel est situé à Villargiroud, une amélioration sera apportée.

Philippe Rolle questionne sur la mise à l'enquête de l'antenne 5G à Orsonnens.

M. Phillot répond que l'autorisation pour la pose de ces antennes est de la compétence des services de la Confédération.

Actuellement les réseaux 3G et 4G ne sont pas optimaux dans la Commune. Pour le bon fonctionnement de la 5G le nombre d'antennes doit être doublé. Chaque canton a pris des mesures au sujet de la 5G et celui de Fribourg est une mise à l'enquête publique.

L'enquête mandatée par le Conseil fédéral n'arrive pas à se positionner sur la dangerosité de la 5G et de ses conséquences sur le corps humain.

Le Conseil communal a décidé, par mesure de précaution, de préavisier défavorablement le projet et toutes les oppositions sont bienvenues d'ici au 7 janvier 2020.

Jean-Pierre Chapuis demande si la commune peut envisager une décision de type moratoire pour la 5G vu que la fibre optique a été installée il n'y a pas si longtemps.

M. Phillot note que la question sera étudiée, en cas de besoin.

Dominique Perritaz questionne sur l'arrêt de bus qui avait été demandé il y a plusieurs années et aimerait que la commune reprenne le dossier avec les TPF, qui disent que c'est possible de faire un arrêt à Villarsiviriaux.

M. Phillot informe qu'une réunion sur site avait été faite avec les TPF et les services cantonaux concernés. Les TPF ont répondu, par courrier, et défavorablement car pour assurer les correspondances, les bus ne pourraient pas monter et descendre Villarsiviriaux. Il faudrait donc élargir la route qui va à Villarlod, agrandir le pont qui est sur la Commune de Gibloux, et abolir l'arrêt de bus « La Forge » qui est sur la Commune de Gibloux.

Fabrice Berset, Conseiller communal, informe que le groupe de travail a passé en revue diverses offres dans le cadre de la réaffectation des anciens bâtiments scolaires. Le travail se poursuivra avec une future séance.

Le règlement sur l'eau potable sera présenté en 2020, ainsi que le PIEP.

Un défibrillateur a été installé à Moléson.

M. Phillot remercie le personnel administratif ainsi que tout le personnel communal. Il adresse également ses sincères remerciements à ses collègues du Conseil communal et souhaite à toutes et tous des belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2020. Le Syndic est à son tour remercié par Mme Dévaud, Vice-syndique, pour son investissement tout au long de l'année.

M. le Syndic lève l'assemblée. La soirée se termine par le traditionnel verre de l'amitié.

Marie-Claire Mettraux  
Secrétaire communale

Michel Phillot  
Syndic